



Communauté de Communes

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMESCommunauté de
Communes du Pays
des PaillonsOBJET :
Convention d'attribution
d'une subvention
par le Conseil Départemental
pour le Relais Accueil Petite
Enfance pour l'année 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi trente et un mars, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Joël Gosse, Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Mesdames Lykke Saviane, Nadine Ezingard, Messieurs Alain Michellis, Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan, Madame Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Michel Lottier par Monsieur Jean-Marc Rancurel, Madame Evelyne Laborde par Madame Germaine Millo, Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Monsieur Gérard De Zordo par Madame Michèle Maurel, Madame Nicole Colombo par Monsieur Francis Tujague, Madame Christiane Blanc-Ricort par Monsieur Michel Calmet.

Décision n° 22 03 14

Monsieur Gérard Saramito a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur Noël Albin, Vice-président délégué à la petite enfance, informe les membres du Conseil communautaire qu'une subvention d'un montant de 6 165,00 € est octroyée à la Communauté de Communes pour l'année 2022 par le Conseil départemental des Alpes-Maritimes pour le Relais Accueil Petite Enfance. Le Conseil départemental propose pour cela la signature d'une convention de partenariat.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Vice-président,
après en avoir délibéré,**

- **Autorise** le Président à signer la convention 2022 pour le Relais Accueil Petite Enfance avec le Conseil départemental des Alpes-Maritimes telle qu'annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

Nombre de conseillers
en exercice : 30

Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 30
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

**LE PRESIDENT
C. PIAZZA**